

COLLOQUE «SOFT LAW ET DROIT FONDAMENTAUX»

Organisé avec le soutien du GIP Mission de recherche Droit et Justice

Sous la direction scientifique de Mihaela Ailinçai

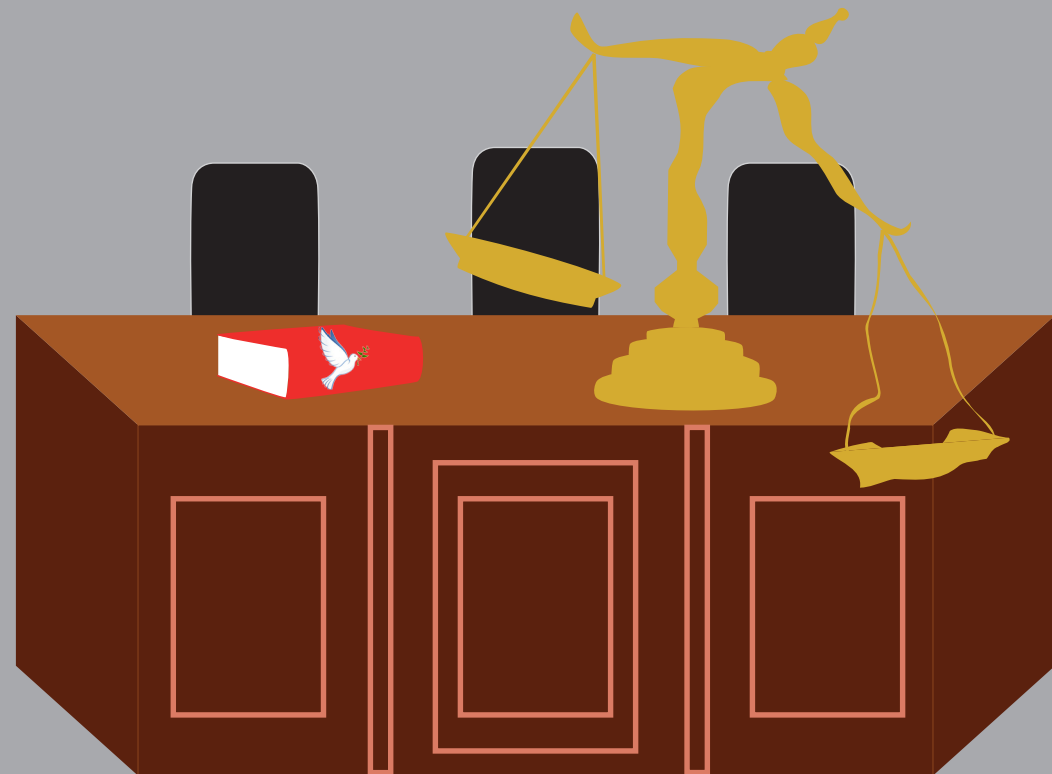
La *soft law* ne laisse pas indifférent : elle agace ou elle stimule, elle intrigue ou elle inquiète, elle suscite des questionnements bien plus qu'elle n'apporte de réponses. Depuis quelques années, elle prolifère, en particulier dans le droit des droits de l'homme. Résolutions du Conseil des droits de l'homme ou du Parlement européen, recommandations de la Commission nationale consultative des droits de l'homme ou du Défenseur des droits, codes d'éthique ou de bonne conduite sont autant d'exemples d'actes relevant de la *soft law*. La liste est loin d'être exhaustive. Et pour cause : nul ne sait ce qu'est exactement la *soft law*, ou plus précisément quelles en sont les frontières. Il est certain en revanche que la *soft law* ébranle la conception traditionnelle du droit, l'identifiant à l'obligation et à la contrainte étatique et postulant le caractère hiérarchique de l'ordre juridique.

Tant la masse des actes de *soft law* que les interrogations qu'ils suscitent rendent nécessaire une réflexion sans complaisance, mais constructive, sur le phénomène dans le domaine particulier des droits de l'homme. La manifestation scientifique entend relever le défi, en mêlant à la fois des analyses théoriques et d'autres tournées vers la réalité de terrain. Profitant du caractère transversal du sujet, le colloque réunit des universitaires spécialisés dans les différentes branches du droit, mais aussi des professionnels pratiquant la *soft law* au jour le jour.

L'ambition scientifique du programme est donc très vaste : elle ne vise pas simplement à analyser l'état du droit mais aussi à sonder une éventuelle spécificité de la *soft law* dans le champ des droits fondamentaux et à interroger la logique même – si elle existe et si elle peut être établie – du phénomène de la *soft law* dans ce domaine. Par ce biais, c'est la cohérence du droit des droits de l'homme qui est testée.

COLLOQUE DU CRJ

Soft Law ET DROITS FONDAMENTAUX



Colloque validé au titre de la formation continue

ENTRÉE LIBRE SUR INSCRIPTION EN LIGNE :

crj.upmf-grenoble.fr

RENSEIGNEMENTS :

04.76.82.58.16

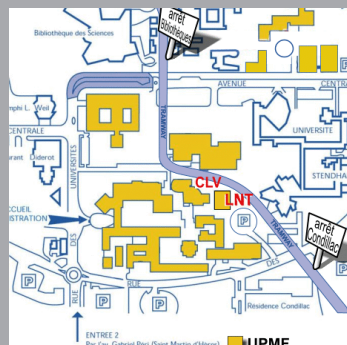
crj@upmf-grenoble.fr

AMPHI G - CENTRE DE LANGUES VIVANTES

77 rue des Universités

Domaine Universitaire

38400 Saint-Martin-d'Hères



Les 4 et 5 février 2016

AMPHI G - CLV

CAMPUS UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

Jendredi 4 février



13h30

Accueil des participants

13h45

Ouverture du colloque

David DECHENAUD, Doyen de la Faculté de Droit
Michel FARGE, Co-directeur du Centre de Recherches Juridiques

14h

Rapport introductif

Mihaela AILINCAI, Professeure de Droit public, Université Grenoble Alpes

I. INTERROGATIONS ET CRAINTES SUSCITÉES PAR LA SOFT LAW EN MATIÈRE DE DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX

Sous la présidence de **Pascale DEUMIER**,
Professeure de droit privé à l'Université Lyon III

14h20

Soft law et droit naturel

Alexandre VIALA, Professeur de Droit public, Université de Montpellier

14h40

Juridicité de la soft law ; juridicité des droits de l'homme ?

Xavier SOUVIGNET, Professeur de droit public, Université Grenoble Alpes

15h

Soft law, droits de l'homme et effectivité

Céline FERCOT, Maître de conférences en Droit public, Université Paris-Ouest – Nanterre La Défense

15h20

Soft law et émergence de nouveaux acteurs décisionnels,

Sabine LAVOREL, Maître de conférences HDR en Droit public, Université Grenoble Alpes

15h40

DÉBAT 16h PAUSE

16h20

Soft law, intérêts privés et droits fondamentaux

Lucien MAURIN, Maître de conférences en Droit privé, Université d'Aix-Marseille

16h40

Soft law et théorie volontariste du droit international

Ludovic CHAN-TUNG, Maître de conférences en Droit public, Université Grenoble Alpes

17h

Soft law et légitimité

Delphine MARDON, Maître de conférences en Droit privé, Université de Rouen

17h20

Soft law et sécurité juridique

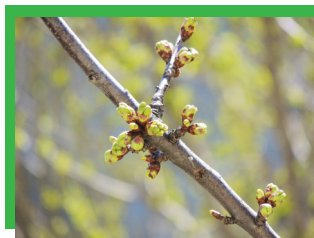
Stéphane GERRY-VERNIERES, Professeure de Droit privé, Université Grenoble Alpes

17h40

DÉBAT

18h

CLÔTURE DE LA PREMIÈRE JOURNÉE



Vendredi 5 février



II. USAGES ET FONCTIONS DE LA SOFT LAW EN MATIÈRE DE DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX

Sous la présidence de **Romain TINIERE**,
Professeur de Droit public à l'Université Grenoble Alpes

A. APPROCHE INSTITUTIONNELLE

9h

Le métissage des sources : présentation générale

Sandrine TURGIS, Maître de conférences en Droit public, Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan

9h20

La soft law et la Cour européenne des droits de l'homme

Sébastien VAN DROOGHENBROECK, Professeur à l'Université Saint-Louis - Bruxelles

9h40

La soft law en droit interaméricain des droits de l'homme

Ludovic HENNEBEL, Professeur de Droit public, Université Libre de Bruxelles
Fonds de la recherche scientifique, A*MIDEX Aix-Marseille Université

10h

Les organes onusiens de protection des droits de l'homme

Olivier de FROUVILLE, Professeur de Droit public, Université Paris 2 Panthéon-Assas, membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies

10h20

Le Groupe consultatif sur les droits de l'homme au sein de la MINUK

Françoise TULKENS, Juge, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, membre du Groupe consultatif sur les droits de l'homme au sein de la MINUK, membre scientifique de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

10h40

Les autorités administratives indépendantes

Xavier BIOY, Professeur de Droit public, Université de Toulouse I – Capitole

11h

DÉBATS 11h15 PAUSE

B. APPROCHE MATÉRIELLE

11h30

Les droits des personnes en situation de handicap

Isabelle HACHEZ, Professeure à l'Université Saint-Louis - Bruxelles

11h50

La responsabilité sociale des entreprises

Emmanuelle MAZUYER, Directrice de recherche CNRS, Responsable de l'ERDS, Université Lyon II

12h10

DÉBAT 12h30 DÉJEUNER

14h

III. TABLE RONDE

Modérée par **Françoise TULKENS**

Régis DE GOUTTES, Membre de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI), membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, ancien membre et Président du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale, Premier Avocat Général honoraire à la Cour de cassation

Emmanuel DECAUX, membre et ancien vice-président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, membre et Président du Comité des disparitions forcées, ancien rapporteur de l'OSCE, Professeur de Droit public, Université Paris 2 Panthéon-Assas

Andrew DRZEMCZEWSKI, Chef du Secrétariat de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

André FERRAGNE, Secrétaire général du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL)

Geneviève GARRIGOS, Présidente d'Amnesty International France

Marc LOISELLE, Juriste au Défenseur des droits, Protection sociale, travail et emploi

Marc NEVE, vice-président du CPT, ancien membre du CPT, Avocat au barreau de Liège, Ancien membre du CPT au titre de la Belgique, ancien Vice-Président du CPT

17h

CONCLUSIONS

Emmanuel DECAUX, Professeur de Droit public, Université Paris 2 Panthéon-Assas

17h30

CLÔTURE DU COLLOQUE

